



ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DOSSIER N° DP 033 240 24 S 0037
Déposé complet le 26/03/2024

De M.Vincent PORTE
Domicilié(e) 73 cours Edouard Branly
33340 – LESPARRE MÉDOC

Pour Construction d'un carport

Sur un terrain 73 cours Edouard Branly
sis 33340 – LESPARRE MÉDOC
Cadastré AO 135

SURFACE DE PLANCHER

Existante : 100 m²

Créée : 0 m²

Démolie : 0 m²

Le Maire de LESPARRE-MÉDOC,

Vu la déclaration préalable de travaux présentée le 26/03/2024 par M. Vincent PORTE, demeurant 73 cours Edouard Branly, LESPARRE-MÉDOC (33340) et enregistrée par la mairie de LESPARRE-MÉDOC sous le numéro DP 033 240 24 S 0037,

Vu l'objet de la demande :

- Pour la construction d'un carport d'une emprise au sol de 19.41 m²,
- Sur un terrain situé 73 cours Edouard Branly à LESPARRE-MÉDOC (33340), parcelle cadastrée AO 135, d'une superficie de 1013 m²,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé en conseil municipal le 10 juillet 2017, notamment le règlement de la zone Ud,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Fait à Lesparre Médoc, le 8 avril 2024



Le Maire
Bernard GUIRAUD

P/le Maire et par délégation
L'Adjoint.
Joël CAZAUBON

NOTA :

1. La réalisation des travaux pourra donner lieu au versement de contributions au titre de la taxe d'aménagement. L'avis d'imposition sera transmis ultérieurement au pétitionnaire, par les services du TRÉSOR.
2. La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales